



Texte n°94-213 - E/3 - (H.350)	Délai de présentation des envois circulant sous le régime du transit communautaire /commun
Texte n°94-214 - F/2 - (H.381)	Transit domicilié. Décisions d'agrément
Texte n°94-215 - F/2 - (I.30)	Colis postaux et envois de la poste aux lettres
Texte n°94-216 - E/4 - (E.0360)	Dérégulation aux règles d'origine en faveur de certains produits importés de Monserrat
Texte n°94-217 - F/2 - (J.38)	Régime fiscal des produits pétroliers. Carburants autorisés
Texte hors n° - E/3 - (F.11)	AIDES HUMANITAIRES D'URGENCE

<p><i>Bulletin officiel des douanes</i></p> <p>TRANSIT COMMUNAUTAIRE COMMUN</p> <p>Délai de présentation des envois circulant sous le régime du transit communautaire /commun</p>	<p>BOD n° 5948 du 8 décembre 1994 texte n°94-213 nature du texte : DA du 29 novembre 1994 classement : H.350 RP : bureau : E/3 nombre de pages : diffusion : NOR : BUD D 94 00269 X mots-clés :</p>
<p>Date d'entrée en vigueur du texte :</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Références : Règlement particulier "le transit" [A-74] et [A-190] DA n° 88-118 du 1er juin 1988, publiée au BOD n° 5108</p> <p>Textes modifiés :</p> <p>Textes abrogés :</p>	

I. RAPPEL DES DISPOSITIONS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

Pour chaque opération de transit communautaire/commun, le bureau de départ fixe le délai dans les limites duquel l'opération doit être réalisée.

1. Le délai de représentation doit être fixé exclusivement en fonction des exigences du parcours à effectuer, c'est-à-dire en fonction par exemple du mode de transport utilisé ou de la longueur du parcours.

2. Le délai de base à prendre en considération est de huit jours. (Il est rappelé aux opérateurs qu'ils ne doivent pas faire préimprimer la mention "huit jours" dans la case D du document de transit. Tout comme précédemment, est la date limite de représentation de l'envoi sous transit qui doit être indiquée au moment où le document est utilisé)

Ce délai était modulable dans les conditions suivantes:

- inférieur à huit jours lorsque la distance réelle à parcourir ne justifie pas l'octroi d'un délai aussi important;
- supérieur à huit jours lorsque des circonstances particulières l'exigent, c'est à dire en cas de distance importante à parcourir, de mauvaises conditions atmosphériques, de jours fériés, de transport par voie maritime. (C'est le cas, notamment, lorsque l'opération de transit se termine dans un DOM. Un délai de représentation d'un mois sera accordé)

II. NOUVELLES DISPOSITIONS

Une augmentation importante du nombre de cas de fraudes concernant la procédure du transit communautaire/commun a été relevée au cours des

Date d'entrée en vigueur du texte :

Date de caducité du texte :

Références :

Textes modifiés :

DA n°92-[029](#) du 8 avril 1992 (BOD n°[5653](#) du 8 avril 1992)

DA n°93-[162](#) du 13 octobre 1993 (BOD n°[5828](#) du 13 octobre 1993)

Textes abrogés :

I - Le service à contacter au Ministère de la Santé pour l'obtention des autorisations ou dérogations nécessaires à l'exportation de certains produits pharmaceutiques (cf RP PRD titre II Chapitre I) est le suivant:

AGENCE DU MEDICAMENT

143/147, Bld. Anatole France 93200 SAINT DENIS

Tel : 48.13.22.60

Fax : 48.13.20.97

II - Associations à insérer dans la liste des Organisations Non Gouvernementales reconnues par l'Etat français, reprise en annexe I de la DA n° 93-[162](#):

ACTION NORD-SUD : 14, avenue Berthelot 69361 LYON CEDEX 07

ASSOCIATION SECOURISTES MAITRES-CHIENS DE CATASTROPHE (A.S.M.C.C. 57) : 58, rue des Deux Villes 57420 SAILLY
ACHATEL

Annexe I de la DA n° 93-[162](#) consolidée

ORDRE DE MALTE

92, rue du Ranelagh

75787 PARIS CEDEX 16

PHARMACIENS SANS FRONTIERES

4, voie Militaires des Gravanches

63000 CLERMONT FERRAND

COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM POUR LE DEVELOPPEMENT

4, rue Jean Lantier

75001 PARIS

HOPITAL SANS FRONTIERES

66, rue Binelles

92310 SEVRES

VETERINAIRES SANS FRONTIERES

12, rue Mulet

59001 LYON

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

3, Square de Maubeuge

75007 PARIS

SECOURS CATHOLIQUE

106, rue du Bac

75007 Paris

O.I.C.S.

153, rue de Charonne

75011 PARIS

MEDECINS SANS FRONTIERES

8, rue St Sabin

75011 PARIS

MEDECINS DU MONDE
67, avenue de la République
75011 PARIS

HANDICAP INTERNATIONAL
13, place de Rungis
75013 PARIS

FRERES DES HOMMES
45, bis rue de la Glacière
75013 PARIS

EQUILIBRE
9/11, rue Lecoq
75015 PARIS

ECOLE SANS FRONTIERES
Cité St Jean-Bât. 12, Bd de Stalingrad
83514 LA SEYNE SUR MER

CROIX ROUGE FRANCAISE
1, Place Henry DUNANT
75384 PARIS CEDEX 08

ASSOCIATION FRANCAISE RAOUL FOLLEREAU
31, rue de Dantzig
75015 PARIS

ASSOCIATION DES VOLONTAIRES DU PROGRES
Le bois du Faye a Linas
91310 MONTHLERY

ARCHITECTES SANS FRONTIERES
38, rue des Mathurins
75008 PARIS

AIDE MEDICALE INTERNATIONALE
119, rue des Amandiers
75020 PARIS

DROIT DE PAROLE
18, rue de Clavel
75018 PARIS

ACTION INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM
34, avenue Reille
75014 PARIS

FONDATION FRANCE LIBERTES
Palais de Chaillot, 1, place du Trocadéro
75016 PARIS

ORGANISATION SOLIDARITE INTERNATIONALE

AMITIES SANS FRONTIERE
Avenue Léo Lagrange
13090 AIX-EN-PROVENCE

AEMTM
10, Bd Maréchal Joffre
38000 GRENOBLE

SOLIDARITES
19, rue Daviel
75013 PARIS

TULIPES - Transferts d'Urgence de l'Industrie Pharmaceutique
25, rue de Montévidéo

75116 PARIS

ENFANTS DU MONDE

24, rue Jean Martin

13005 MARSEILLE

SOCIETE DE SAINT-VINCENT DE PAUL Louise de Marillac

5, rue du Pré aux Clercs

75007 PARIS

L'EUROPE DES COEURS

Mairie

78940 LA QUEUE LEZ YVELINES

ENFANCE ET PARTAGE

10, rue des Bleuets

75011 PARIS

PREMIERE URGENCE

10, passage du Chantier

75012 PARIS

EMMAUS FRANCE

1, passage Saint-Sébastien

75011 PARIS

MISSION ENFANCE FRANCE

68, rue Nollet

75017 PARIS

ACTION NORD-SUD

14, avenue Berthelot

69361 LYON CEDEX 07

ASSOCIATION SECOURISTES MAITRES-CHIENS DE CATASTROPHE (A.S.M.C.C. 57)

58, rue des Deux Villes

57420 SAILLY ACHATTEL